

Médecin du travail – Coordonnateur régional (H/F)

Direction : Délégation interrégionale du secrétariat général - Sud Ouest

Affectation : Département des Ressources Humaines et de l'Action Sociale

Statut : Contractuel (catégorie A)

Date de publication : 20/09/2022

Date de fin de publication : xx/xx/xxxx

Informations générales

Corps / Grade :	Médecin du travail – coordonnateur régional
Poste vacant <input checked="" type="checkbox"/> Poste susceptible d'être vacant <input type="checkbox"/>	01/01/2023
Durée d'affectation attendue sur le poste :	

Localisation administrative et géographique

Adresse administrative de la Délégation Interrégionale du secrétariat général – Sud-ouest : 33 rue de Saget, 33000 BORDEAUX

Adresse géographique du poste : Place de la République, 33000 BORDEAUX

Par arrêté du 30 décembre 2019 de la Garde des sceaux, les délégations interrégionales du secrétariat général du ministère de la justice (DIR-SG) sont chargées d'apporter leur soutien aux juridictions et aux services déconcentrés dans les domaines des fonctions support (RH, finance, immobilier et informatique).

Au nombre de neuf, les DIR-SG sont composées de 4 départements et d'un service transverse « Etat-major » :

- Département Ressources humaines et de l'action sociale (DRHAS),
- Département des achats et de l'exécution budgétaire et comptable (DAEBC),
- Département de l'immobilier (DI)
- Département informatique et télécommunications (DIT)

La DIR SG Sud-Ouest, dont le siège est situé à Bordeaux, est chargée d'apporter son soutien aux juridictions des cours d'appel de Bordeaux, Limoges, Pau et Poitiers ainsi qu'aux établissements et services rattachés à la Direction interrégionale des services pénitentiaires de Bordeaux (DISP Bordeaux) et à la Direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse (DIRPJJ Sud-Ouest)

Description du poste

Vos activités principales

Rattaché.e hiérarchiquement à la cheffe du département des ressources humaines et de l'action sociale (DRHAS) la double fonction de médecin du travail – médecin coordonnateur couvre les missions suivantes :

En tant que médecin du travail

- ✓ La surveillance médicale des personnels d'une partie du département de la Gironde (Gironde : environ 1900 agents dont 100 agents sous convention avec service de santé au travail)
- ✓ La prévention de toutes altérations de la santé des agents du fait de leur travail

Pour ce faire, il ou elle intervient dans 3 domaines : la santé en milieu professionnel, l'hygiène et la sécurité en menant des actions pour évaluer les conditions de travail et la médecine statutaire

En tant que médecin coordonnateur

- ✓ La mise en œuvre des politiques ministérielles en matière de santé au travail
- ✓ L'animation et la coordination des médecins du travail justice et celle des médecins du travail intervenant dans le cadre de convention avec les services de prévention et de santé au travail
- ✓ La collaboration avec l'équipe pluridisciplinaire du DRHAS comprenant une référente santé sécurité et conditions de travail, une référente handicap - QVT, une coordinatrice régionale en travail social, 8 assistant.es de service social et un psychologue du travail
- ✓ L'information et le conseil en matière de politique de santé et de prévention des risques ainsi que la réalisation de rapports d'activités
- ✓ La participation, en tant que membre de droit, aux comités sociaux d'administration (CSA) – ex CHSCT
- ✓ La contribution au réseau national des 9 médecins coordonnateurs régionaux dont l'animation est assurée par le médecin coordonnateur national, conseiller scientifique de l'administration en matière de santé des personnels.

Nombre d'agents à encadrer

- A B C Sans objet

Spécificités du poste / Contraintes / Sujétions

Poste soumis à une habilitation au Secret de la Défense nationale OUI NON

- ✓ Déplacements
- ✓ Etre titulaire du permis de conduire B ; aucune contre-indication à la conduite automobile

Moyens mis à votre disposition (matériel, logiciels spécifiques, véhicules...)

Ordinateur et téléphone portable, véhicule de service à disposition en cas de déplacement professionnel

Les activités du service

Le département des ressources humaines et de l'action sociale (DRHAS) est chargé, sur le ressort de la mise en place de la politique ministérielle et interministérielle en matière d'action sociale, de sécurité, santé, qualité de vie au travail, de handicap et de la formation continue.

Le département des ressources humaines et de l'action sociale (DRHAS) est chargé :

- ✓ d'appuyer et de coordonner la mise en œuvre de la politique ministérielle d'action sociale, de la santé et de la qualité de vie au travail ;
- ✓ d'assurer le bon fonctionnement de la médecine préventive et du réseau des assistants de service social
- ✓ de coordonner la politique ministérielle en faveur des personnes handicapées ;
- ✓ d'animer, de coordonner la mise en œuvre de la formation continue généraliste.

Le service de prévention est régi par le *décret 2020-647 du 27 mai 2020* relatif aux services de médecine de prévention dans la fonction publique de l'Etat qui fixe les obligations en matière de protection de la santé et de la sécurité des agents, notamment :

- L'amélioration des conditions de vie et de travail ;
- L'évaluation des risques professionnels ;
- La protection des agents contre l'ensemble des nuisances et les risques d'accidents de service ou de maladie professionnelle ou à caractère professionnel ;
- L'adaptation des postes, des techniques et des rythmes de travail à la physiologie humaine, en vue de contribuer au maintien dans l'emploi des agents ;
- L'hygiène générale des locaux de service ;
- L'hygiène dans les restaurants administratifs ;
- L'information sanitaire.

Effectifs : 8000 agents répartis sur l'ensemble du ressort du Sud-Ouest

Ce recrutement s'inscrit dans une démarche projet de construction d'un service santé.

Composition et effectifs du service

Le DRHAS est composé d'un effectif de 19 agents dont 7 personnes de catégorie A, 8 assistants de service social, 3 B et 1 C.

Votre hiérarchie

N+1 : Chef(fe) de DRHAS / N+2 : Délégué interrégional

Vos interlocuteurs métiers

- Les cours d'appel (Bordeaux, Pau, Poitiers et Limoges), la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse et la direction interrégionale des services pénitentiaires
- L'école nationale de la magistrature (ENM) et l'école nationale de l'administration pénitentiaire (ENAP)
- L'agence du travail d'intérêt général et de l'insertion professionnelle (ATIGIP)
- Le service des ressources humaines ministériel (dont le médecin coordonnateur national)

Votre profil

Vos principales compétences à mettre en œuvre

Médecin diplômé (CES, DES en médecine du travail ou titres équivalents)

Connaissances	Savoir-faire
Connaissances actualisées en matière de réglementation en santé au travail	Conduite et pilotage de projets
Savoirs en matière d'organisation du travail, prévention des RPS, QVT	Capacité d'organisation
Connaissances statutaires	Capacité à partager l'information et rendre compte
	Animation de réseaux
	Utilisation des outils bureautiques
Savoir-être	
Sens du travail en équipe	
Ecoute	
Aptitudes relationnelles	
Rigueur	

Expériences professionnelles antérieures souhaitées

Vos contacts pour déposer une candidature	La procédure de votre recrutement
Renseignements et candidature Cellule RH de proximité, DIRSG-SUD OUEST rh.dir-sg-sud-ouest@justice.gouv.fr Frédérique Beurrier-Descudet (cheffe du DRHAS) frederique.beurrier-descudet@justice.gouv.fr Stéphane Minaberry (délégué interrégional) Stephane.minaberry@justice.gouv.fr	Poste nécessitant une enquête administrative de sécurité <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON





**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*